

CSRPN de Guadeloupe – Séance plénière du CEB

Présentation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel de la Guadeloupe

CSRPN –Septembre 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GAUDELLOUPE

Quelques dates (1/1)

- 1994 : Création du CSRPN de la Guadeloupe : 13 membres. Objet principal, valider des Znieffs (Zone Naturelle d'Interêt Ecologique Faunistique et Floristique,) et donner un avis scientifique sur les les projets d' espaces protégés, d'espèces protégées, de schémas cadre (SAR, Schéma de mise en valeur de la MER, etc.) et sur des projets d'aménagements. Président J.Fournet
- 1999 : Nouveau CSRPN, 16 membres, président C.Bouchon
- 2005 : Nouveau CSRPN, 21 membres, président F.Lurel
- 2010 : Décès de Mme Frenkiel, biologiste malacologue
- 2010-2014 : Pas de CSRPN
- 2014 : Nouveau CSRPN, 20 membres, président J.F. Bernard
- 2015 : Nouvelles prérogatives des CSRPN : Les demandes de dérogations pour les espèces protégées.
- 2016 : Un nouveau membre Nicolas Barré et un nouveau président G.Lebland
- 2017 : Décès d'un membre imminent, le botaniste Jacques Fournet.
- 2019 : Nouveau CSRPN, 30 membres, président G.Lebland



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

Les missions du CSRPN

Accompagner par des avis scientifiques les différentes politiques environnementales, à l'échelle de la Guadeloupe, pour l'état (représenté par la DEAL) et le Conseil régional, plus particulièrement :

- *Valider les inventaires du patrimoine naturel (ZNIEFF, patrimoine géologique, etc) ;*
- *Valider des listes régionales d'espèces protégées ;*
- *Donner un avis sur les plans d'actions sur les espèces menacées ;*
- *Donner un avis sur les dérogations portant sur les espèces protégées, mais aussi :*
 - *Sur les orientations régionales de gestion de la faune sauvage,*
 - *Sur les sujets relatifs aux continuités écologiques (SRCE, TVB, REDOM, etc) ;*
 - *Sur les espaces protégés et leurs documents de gestion, notamment les réserves naturelles.*

Le CSRPN est également consulté pour avis ou simplement informé sur des plans, projets et programmes concernant la forêt, les paysages, les sites, les espaces protégés et sur d'autres sujets en relation avec l'inventaire, la conservation et la gestion du patrimoine naturel.

Le CSRPN peut aussi s'autosaisir de toute problématique environnementale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

La composition du CSRPN

- Composition actuelle : 30 membres dont un président, G.Lebland et 2 vice-présidents, F.Meurgey et Y.Mazabraud
- Domaine d'expertise couverts :

Milieux marins	Requins
	Mégafaune marine
	Coraux
	Poissons
	Ethologie
	Ecologie marine
	Ecologie benthique
	Biodiversité
	Tortue, Mammifères marins
	Risques naturels
Milieux terrestres	Mammifères, herpétofaune
	Ornithologie, orchidées
	Botaniste, fougères
	Paysage, horticulture
	Botaniste, agroforesterie
	Ressources forestières
	Ornithologie
	Ornithologie, mammifères
	Botaniste
	Entomologiste
	Ecologie forestière
	Pathologie végétale et animale
Géologie	Interaction activité humaines
	Risques naturels
	Géophysique
Milieux aquatiques	Biodiversité, écologie aquatique
Génétique	Mécanisme de l'évolution
Air Energie	Qualité de l'air



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

Le fonctionnement du CSRPN

Les membres sont désignés par la DEAL et le Conseil régional, après acte de candidature, pour 5 ans.

Pour ce nouveau CSRPN, les modalités de fonctionnement ont changé avec :

La mise en place de commissions :

- ◆ Commission Demande de dérogation espèces protégées
- ◆ Commission ZNIEFF
- ◆ Commission milieux marins
- ◆ Commission Espèces Exotiques Envahissantes

3 réunions plénières par/an d'une journée

Vote en réunion plénière et de manière dématérialisée pour être plus réactif et notamment pour répondre aux nouvelles demandes du gouvernement : attribution de certains dossiers dévolus auparavant au CNPN.

Pour les votes rien de changé : 1 membre=1 voix. En cas d'égalité, le président tranche.

Chorum, idem : Plus de la moitié des membres



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE

Merci de votre attention

FIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

GUADELOUPE